



Concours du second degré

Rapport de jury

RAPPORT DE JURY
CAPLP INTERNE et du CAER - CAPLP
section : bâtiment
Option : peinture revêtements

SESSION 2015

Rapport présenté par David PINAUD

Président du jury

COMPOSITION DU JURY

Président

David PINAUD – IA-IPR STI – académie de Strasbourg

Vice-président

Dominique PROSPER – IEN ET STI – académie d'Orléans-Tours

Membres du jury

Daniel ALBERA – PLP – académie de Nice

Dimitri BERRY – PLP – académie de Lyon

Bastien BONY – PLP – académie de Créteil

Jean-Michel DE BARBERA MAGI – PLP – académie de Montpellier

Patrick DUBOIS – PLP – académie de Dijon

Lionel GOTILLOT – PLP – académie de Dijon

Stéphane GOY – IEN ET STI – académie de Bordeaux

Didier MAGNIER – IEN ET STI – académie de Caen

Benoît MONGOUACHON – PLP – académie de Dijon

Table des matières

COMPOSITION DU JURY.....	2
ELEMENTS STATISTIQUES	4
Bilan de l’admissibilité.....	4
Bilan de l’admission	4
RAPPORT DES MEMBRES DE JURY.....	5
Epreuve d’admissibilité	5
PREMIERE PARTIE DU RAEP	6
CONSTATS.....	6
CONSEILS AUX CANDIDATS	6
SECONDE PARTIE	7
CONSTATS.....	7
CONSEILS AUX CANDIDATS :	7
EPREUVE D’ADMISSION :	9
1 ^{ère} partie : MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX PRATIQUES :	9
CONSTATS :.....	10
CONSEILS:	10
2 ^{ème} partie : EXPOSE ET ENTRETIEN AVEC LE JURY	10
CONSTATS.....	10
CONSEILS	11
CONCLUSION.....	11

ELEMENTS STATISTIQUES

Nombre de postes ouverts	14
Bilan de l'admissibilité	
Nombre de candidats inscrits :	58
Nombre de candidats non éliminés	25, soit 43,1% des inscrits
Nombre de candidats admissibles	25, soit 100% des non éliminés
Moyenne des candidats admissibles	11,75 (note sur 20)
Note mini	6,50
Note maxi	18
Bilan de l'admission	
Nombre de candidats admissibles	25
Nombre de candidats présents	24
Nombre de candidats admis admissibles	9 soit 37,5% des candidats admissibles
Taux de rendement du concours ouverts pourvus à l'issue des épreuves)	64,3% (pourcentage des postes ouverts pourvus à l'issue des épreuves)
Moyenne des candidats admis	10,94
Note mini	1,50
Note maxi	15
Moyenne générale des candidats admis	11,79

RAPPORT DES MEMBRES DE JURY

Epreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- ✓ dimensions des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- ✓ sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- ✓ la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- ✓ la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- ✓ la structuration du propos ;
- ✓ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- ✓ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- ✓ la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

PREMIERE PARTIE DU RAEP

CONSTATS

L'ensemble des candidats a réussi à présenter les différentes fonctions et missions exercées dans leur parcours professionnel d'enseignant.

Des candidats ont su présenter leur parcours de façon chronologique, synthétique et précise.

Certains candidats ont décrit leur parcours sous la forme d'une dissertation ce qui a eu pour inconvénient d'alourdir la lecture de cette partie.

Quelques candidats n'ont pas précisé leur formation professionnelle initiale.

Dans certains cas, il apparaît des manques chronologiques dans le parcours.

Quelques candidats postulent à ce concours malgré une formation et un parcours professionnel en totale inadéquation avec la discipline du concours.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury conseille aux futurs candidats :

- De présenter leur parcours en précisant les diplômes obtenus en formation professionnelle, de manière synthétique,

- De préciser en quoi les fonctions et responsabilités exercées dans le milieu professionnel en entreprise pourront être mobilisées, valorisées dans le métier d'enseignant,
- De présenter les fonctions exercées, et les responsabilités particulières confiées dans le parcours professionnel d'enseignant (encadrement, CA, pilotage de projets, actions de formation pour adultes, ...)
- De présenter cette partie non sous la forme d'un CV, mais en précisant les activités, les fonctions particulières qui contribuent à la cohérence du projet professionnel du candidat pour exercer les missions d'enseignant en LP et dans le champ professionnel de l'aménagement finition.

Le jury déconseille aux candidats qui ne sont jamais intervenu dans le champ professionnel de la finition de postuler à ce concours ; il est en effet souhaitable qu'ils se présentent à celui qui relève de leur parcours et de leurs compétences, lorsque celui-ci est ouvert.

SECONDE PARTIE

CONSTATS

Les candidats ayant bien réussi cette partie ont été en mesure de présenter au travers d'une situation professionnelle d'apprentissage (ex : chantiers, exercices ...) des séquences et des séances pédagogiques structurées et cohérentes par rapport aux objectifs visés et aux référentiels concernés. Les activités pédagogiques présentées sous forme de tableau de planification et d'animation de séances ont valorisé le travail effectué et facilité la lecture et l'analyse des membres de jury.

De nombreux candidats ont présenté des activités de réalisation de manière trop « littéraire », sous forme de « dissertation » ce qui ne permet pas de mettre en évidence les différentes séquences et séances mises en œuvre.

Des candidats confondent compétences terminales et compétences intermédiaires, savoir-faire et objectif. Souvent, les objectifs sont fixés aux exigences terminales du diplôme et manquent de « paliers » intermédiaires.

Dans de nombreux dossiers, la planification des activités pédagogiques ne fait pas apparaître la chronologie des séances par rapport aux objectifs visés.

Dans quelques dossiers, les présentations pédagogiques ne précisent pas les classes concernées.

Enfin, certains dossiers font apparaître des incohérences entre les temps consacrés aux travaux de recherche d'information et étude par rapport à celui dédié à la mise en œuvre.

CONSEILS AUX CANDIDATS :

Le jury conseille aux futurs candidats :

1) De développer leurs stratégies d'enseignement en précisant :

- les raisons du choix de ces activités,
- les stratégies pédagogiques retenues et justifiées par rapport aux publics concernés, au regard du référentiel,
- la prise en compte pédagogique de la diversité et l'hétérogénéité des élèves,

- les différentes modalités d'évaluation des jeunes, ainsi que les critères observables,
- la chronologie des séquences de formation sur le cycle,
- les liens avec les savoirs associés nécessaires à la maîtrise de la compétence,
- les liens possibles avec les enseignements généraux ainsi que l'exploitation des périodes de formation en milieu professionnel.

2) De présenter les activités pédagogiques (séquences séances) réalisées sous la forme de tableaux en s'appuyant sur des activités professionnelles du métier, extraites du Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP) et en précisant :

- Les objectifs de formation visés,
- Les temps estimés,
- Les différentes séances intégrées dans la séquence,
- Les compétences ciblées,
- Les matériels et matériaux utilisés et mis en œuvre,
- Les stratégies de déroulement et d'animation,
- Les modalités d'évaluation par rapport aux objectifs visés,
- La prise en compte de la diversité et l'hétérogénéité des élèves,
- Les dispositifs de remédiation.

Il est conseillé aux futurs candidats de structurer leurs présentations en précisant dans leur séquence choisie, les séances de cours et de TP qui permettront à leurs élèves d'atteindre les objectifs visés et d'acquérir les savoir-faire et savoirs technologiques associés.

Pour les candidats enseignant dans les classes d'EGPA, le jury recommande d'apporter des précisions sur l'exploitation des activités proposées dans le cadre du champ professionnel habitat et de préciser dans leurs évaluations en quoi l'activité permet l'acquisition des compétences du socle commun.

Le jury préconise aux candidats de s'informer et de s'appuyer sur les ressources nationales existantes et disponibles sur les sites pédagogiques nationaux (Eduscol) et de s'informer sur les contenus d'enseignement professionnel des classes de Baccalauréat Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment, de manière à avoir une vision plus précise sur les différents contenus de formation.

EPREUVE D'ADMISSION :

Présentation d'une séquence de formation.

Durée : 6 heures, coefficient 2

(Travaux pratiques : 4h00 ; Préparation de l'exposé : 1h00 ; Exposé : 0h30 ; Entretien : 0h30)

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de concevoir et d'organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est évalué sur les critères ci-dessous :

- ✓ sa capacité à appréhender une situation professionnelle imposée ;*
- ✓ la pertinence des propositions pédagogiques de la séquence ;*
- ✓ la pertinence de l'approche didactique de la séance ;*
- ✓ la réactivité du candidat face au questionnement du jury ;*
- ✓ la qualité de l'expression.*

1^{ère} partie : MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX PRATIQUES :

Le candidat est confronté à la réalisation d'un travail sur une surface limitée. L'activité confiée s'inscrit dans une thématique professionnelle définie. Elle a vocation, d'une part, à permettre au jury d'observer le candidat en action et ainsi d'apprécier la maîtrise de compétences fondamentales du métier. D'autre part, cette activité sert de support pédagogique pour développer la séquence de formation, puis la séance.

Les travaux pratiques proposés regroupent les activités dites « cœur de métier » du secteur de la peinture revêtements. Ainsi, plusieurs exercices ont-ils été proposés pour tirage au sort par les candidats :

- ☞ Pose de papiers peints avec application de peinture à harmoniser avec le papier,
- ☞ Pose de revêtements muraux et réalisation de motif décoratif à mettre en peinture,
- ☞ Pose de revêtements muraux en murs avec application de peinture en harmonie avec une teinte donnée,
- ☞ Réalisation de travaux d'apprêt et application de peinture suivant des teintes fournies.

Les différents travaux sont à réaliser en cabine préalablement préparée, le matériel et renseignements sont fournis par le centre d'accueil.

CONSTATS :

Les candidats maîtrisant parfaitement les techniques professionnelles de réalisation et de mise en œuvre des matériaux ont bien réussi cette partie d'épreuve. Ils ont su planifier leur travail de mise en œuvre et de réflexion quant au sujet demandé pour proposer ensuite une exploitation pédagogique adaptée aux élèves de baccalauréat professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment.

Cependant, quels que soient les travaux pratiques proposés, le jury constate que les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées par certains candidats, ce qui dénote un manque de pratique évident et au-delà une préparation insuffisante au concours.

Les techniques et méthodes de réalisation utilisées par certains candidats ne sont pas transférables pédagogiquement à des élèves.

Les connaissances, les savoirs technologiques et scientifiques liés aux produits posés pendant l'activité restent superficiels.

CONSEILS:

Le jury recommande aux futurs candidats :

- ✓ d'adopter des attitudes "de professionnels" face au travail pratique à réaliser et d'effectuer les tâches induites en respectant les règles de mise en œuvre ;
- ✓ d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien les choix techniques effectués et d'argumenter sur le caractère transférable de ces derniers ;
- ✓ de s'approprier les termes pédagogiques ;
- ✓ de se former professionnellement à la mise en œuvre des produits et matériaux du secteur de la finition ;
- ✓ de s'approprier le référentiel du Bac Prof AFB, car son contenu constitue une excellente base de travail pour réviser les différents thèmes de technologie demandés et abordés au concours ;
- ✓ de se munir d'une tenue de travail adaptée et conforme aux activités de la finition.

2^{ème} partie : EXPOSE ET ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats ayant le mieux réussi cette partie ont su faire preuve d'esprit de synthèse dans leurs présentations et d'argumentation dans la phase d'entretien. La maîtrise des outils numériques a donné la possibilité à ces candidats d'exploiter de façon optimale le temps imparti, et surtout de donner une valeur ajoutée à la présentation accompagnée d'explications complémentaires.

Quelques candidats ont su présenter un plan de séquence de formation comportant des séances complémentaires visant des savoir-faire et des savoirs associés en pertinence avec les objectifs visés.

CONSTATS

- ✓ le temps imparti pour l'exposé n'est pas utilisé totalement ;
- ✓ pour la construction de la séquence de formation, les candidats ont tendance à ne limiter leur action pédagogique qu'au seul travail pratique

proposé. Malgré un niveau de classe et un objectif de formation donnés, le jury constate que les candidats ont du mal à prendre le recul nécessaire pour concevoir une séquence structurée et adaptée au niveau en question.

- ✓ Les activités pédagogiques proposées sont trop souvent limitées à la mise en œuvre, sans tenir compte des acquisitions antérieures des élèves. Les activités d'étude et préparation de travaux, chantiers, ainsi que celles de contrôle, ne sont pas ou trop peu traitées.
- ✓ la séance développée se limite très souvent au travail pratique proposé. Peu de candidats envisagent de développer une séance structurée portant sur d'autres compétences.
- ✓ Dans les présentations des séances, les candidats ne mettent pas suffisamment en œuvre des animations de cours dans lesquelles les élèves sont actifs autrement qu'en écoutant et répondant aux questions.

CONSEILS

Le jury conseille aux candidats de :

- ✓ Prendre en compte l'objectif pédagogique donné pour construire la séquence demandée ;
- ✓ Intégrer dans la séquence des séances pertinentes au regard de la classe imposée et du moment dans le cycle de formation ;
- ✓ intégrer dans la séquence des savoirs technologiques associés aux savoir-faire en lien avec le thème et surtout en cohérence avec l'objectif pédagogique visé ;
- ✓ Proposer dans les séances des stratégies d'animation où les élèves sont en situation de travail, de recherche, de production, leur permettant d'acquérir les compétences visées.

CONCLUSION

Le jury tient à rappeler que le présent concours a pour objectif de recruter des professeurs, cadre de catégorie A de la fonction publique, dans le champ de la finition du bâtiment. Une maîtrise des gestes professionnels de pose des produits et des compétences d'ingénierie pédagogique sont recherchées et attendues par le jury.

Il est donc absolument indispensable que les candidats se préparent avec conviction et rigueur aux épreuves du concours. Le jury souhaite que ce rapport puisse les y aider.